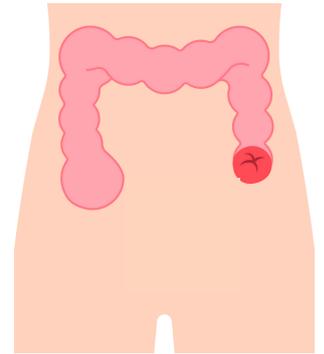


CHIRURGIE ABDOMINALE ET GÉNÉRALE

CONSIGNES POSTOPÉRATOIRES

Amputation abdomino-périnéale



Chère patiente,
Cher patient,

Vous avez été opéré(e) d'une amputation abdomino-périnéale.

Voici quelques consignes et remarques importantes pour votre retour à domicile.

ACTIVITÉS À DOMICILE OU PROFESSIONNELLES

- Evitez les efforts de portée ou de poussée (charges lourdes - pas plus de 5 kg) pendant une période de 4 à 6 semaines ;
- Vous serez en arrêt de travail entre 2 et 4 semaines en fonction de vos activités professionnelles et de la décision prise avec votre chirurgien. Vous recevrez deux certificats d'incapacité totale de travail, un avec le diagnostic pour votre mutuelle et un sans diagnostic pour votre employeur ;
- Evitez de conduire pendant une période de quelques jours après une anesthésie générale ;
- Déplacez-vous régulièrement et faites des exercices de marche afin d'éviter l'apparition de phlébite dans les membres inférieurs ;
- Evitez de rester assis(e) trop longtemps les 15 premiers jours.

PANSEMENTS

Si vous avez des fils :

- Demandez à votre médecin de placer des Steri-Strips sur les cicatrices (à garder encore pendant une semaine à 10 jours après le retrait des fils).

Si vous avez de la colle chirurgicale (pellicule transparente qui maintient votre plaie fermée jusqu'à sa cicatrisation) :

- Ne touchez pas ou n'enlevez pas la colle. Celle-ci se détachera toute seule pour disparaître totalement ;
- Les douches sont autorisées (pas de bain ni piscine), mais la plaie ne peut être mouillée que pendant quelques minutes. Savonnez-vous délicatement puis séchez-vous en tamponnant avec une serviette douce ;
- N'appliquez aucun pansement, pommade ni aucune crème sur la pellicule de colle ;
- Prévoyez une visite vers le 15ème jour postopératoire chez le médecin traitant pour un contrôle de la plaie et enlever les éventuels résidus de colle.

LE RÉGIME ALIMENTAIRE

- Suivez les consignes données par la diététicienne. Poursuivez un régime pendant 2 à 3 semaines d'épargne digestive. Si à votre sortie d'hospitalisation vous devez poursuivre un régime liquide, la réintroduction des fibres se fera progressivement avec la diététicienne ;
- L'alcool est déconseillé pour une durée de 4 semaines après l'intervention.

EN CAS DE ...

- Douleurs au niveau de la ou des cicatrice(s) : cette douleur doit progressivement diminuer. Prenez un traitement antidouleur systématique les premiers jours après la sortie ;
- Fièvre (> 38°) : contactez votre chirurgien via le secrétariat et/ou présentez-vous aux Urgences ;
- Sang rouge ou noir dans vos selles : contactez votre chirurgien via le secrétariat et/ou présentez-vous aux Urgences ;
- Diarrhées : après l'intervention, votre transit peut être perturbé pendant plusieurs semaines. Si la diarrhée s'accompagne de glaires ou de saignements ou persiste après plusieurs jours, contactez votre chirurgien. Nous vous conseillons de ne prendre de l'Imodium (Loperamide) qu'après un avis médical.

TRAITEMENT DE SORTIE

Vous recevrez une prescription pour :

- Des médicaments antidouleurs (respectez-bien les posologies !) ;
- Des injections sous-cutanées d'héparine fractionnée (Clexane ou Fraxiparine). La dose de l'injection est calculée en fonction de votre poids, de vos facteurs de risque cardiovasculaires et de vos antécédents. Respectez bien ces dosages ! Prenez contact avec un(e) infirmier(e) à domicile pour réaliser ces injections d'anticoagulants pendant 10 à 20 jours postopératoires au même moment de la journée ;
- Vous serez mis(e) en contact avec un bandagiste pour vous apporter le matériel nécessaire par votre poche de stomie.

RENDEZ-VOUS POSTOPÉRAIRE

Vous serez revu(e) par votre chirurgien entre 10 jours et 1 mois après l'opération, en fonction du diagnostic. Vous serez revu(e) par un infirmier responsable des soins de plaies et des stomies au 085 27 24 46.

EN CAS DE PROBLÈME ...

Si vous présentez les symptômes suivants :

- Fièvre ;
 - Frissons ;
 - Douleurs abdominales importantes qui ne passent pas après la prise d'antidouleurs classiques ;
 - Infection au niveau de la cicatrice ;
 - Écoulement de liquide par la cicatrice ;
 - Douleurs thoraciques ou une gêne importante à la respiration.
-
- ➡ En premier lieu, vous pouvez contacter et/ou revoir votre chirurgien ou un membre de l'équipe chirurgicale.
 - ➡ En second lieu, vous pouvez contacter votre médecin traitant.
 - ➡ En cas de problème aigu, rendez-vous aux Urgences. Le service des Urgences est ouvert 7 jours/7 et 24 heures/24.
 - ➡ Si vous souhaitez transmettre un message à votre chirurgien après votre retour à domicile, contactez le secrétariat de Chirurgie au 085 27 71 54 (entre 08h00 et 15h30).
Votre stomathérapeute (infirmier des poches) est disponible au 085/27.24.46 ou 085/27.24.20